



Payants dans de plus en plus de commerces, évités au marché, les sacs en plastique n'ont plus la cote  
**«Interdire peut être une bonne chose»**



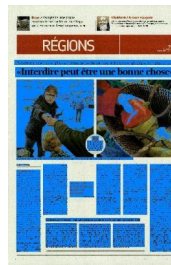
**85**

En pour cent, la baisse constatée par Coop concernant l'utilisation des sacs en plastique dans ses magasins



La Liberté  
1700 Fribourg  
026/ 426 44 11  
www.laliberte.ch/

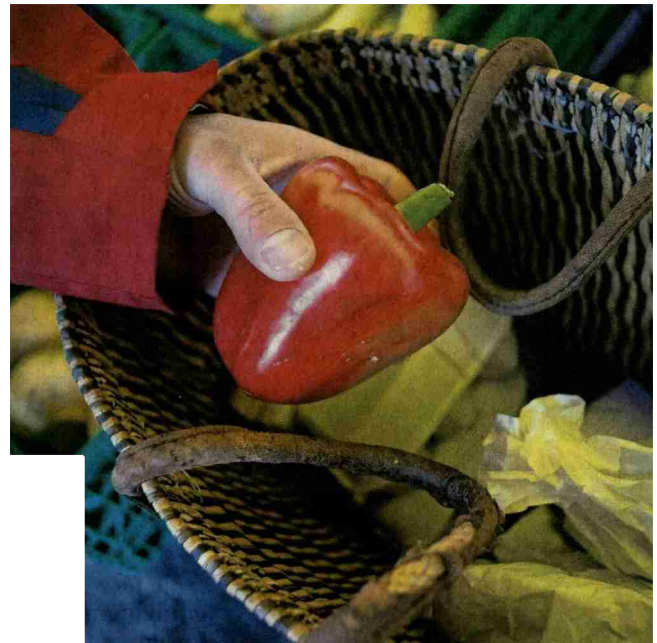
Medienart: Print  
Medientyp: Tages- und Wochenpresse  
Auflage: 36'848  
Erscheinungsweise: 6x wöchentlich



Seite: 9  
Fläche: 102'575 mm<sup>2</sup>

Auftrag: 3007101  
Themen-Nr.: 999.222

Referenz: 75915612  
Ausschnitt Seite: 2/4



Au marché de Fribourg, les utilisateurs de sacs en plastique se font de plus en plus rares. Beaucoup leur préfèrent des alternatives réutilisables. Alain Wicht-archives



## « KIM DE GOTTRAU

**Environnement** » Vous voulez un sac en plastique gratuit pour ranger vos courses? Ce n'est plus possible dans les enseignes genevoises depuis ce 1<sup>er</sup> janvier. Le Grand Conseil genevois a adopté une modification légale en ce sens en mars dernier. Inspirés par cette action, les députés au Grand Conseil fribourgeois Ralph Alexander Schmid (pvl, Lugnorre) et Hubert Dafflon (pdc, Grolley) ont déposé une motion en mai 2019. Ils demandent au Conseil d'Etat de modifier la loi sur la gestion des déchets pour interdire également sur le territoire fribourgeois les sacs en plastique à usage unique gratuits.

Dans sa réponse, le Conseil d'Etat déclare soutenir ladite motion et vouloir favoriser l'utilisation de sacs réutilisables. Il faudra toutefois patienter avant qu'un éventuel changement de loi ne se concrétise puisque le Grand Conseil doit encore se prononcer. A noter que les gouvernements cantonaux ne peuvent décider une interdiction pure et simple des sacs plastique – c'est une compétence fédérale. Ils ne peuvent que statuer sur leur gratuité ou non.

### Sacs payants au magasin

Alors que le processus politique suit son cours, *La Liberté* a fait un petit tour en ville samedi, pour observer la tendance en matière de contenants. Dans de plus en plus de commerces, les sacs plastique sont payants. Une des raisons principales: depuis 2016, un accord de branche des commerçants de détail prévoit que les sacs en plastique ne soient plus gratuits dans le secteur alimentaire (lire ci-dessous). Les principaux distributeurs ont adhéré à cet accord, comme Coop, Migros,

Manor, Lidl ou Aldi.

Cet accord de branche s'est élargi: les sacs plastique seront payants également dans les enseignes non alimentaires d'ici à la fin 2020. Coop, Migros et Manor appliquent toutefois déjà cette règle depuis le 1<sup>er</sup> janvier, d'après leurs communiqués respectifs publiés en octobre. Un arrêt chez Interdiscount, du groupe Coop, à Fribourg Centre, nous confirme que la mesure est bel et bien mise en œuvre. «C'est 5 centimes le petit sac et 20 centimes le grand, depuis ce 1<sup>er</sup> janvier», nous déclare-t-on. Quant aux commerces hors de cet accord, Maxi Bazar par exemple, dans les Galeries du Rex, offre les petits sacs plastique tandis que de plus grands coûtent 40 centimes. En face, à la Papeterie Meyer, les sacs plastique sont gratuits. «On propose aussi des sacs en papier, souligne une vendeuse. Des gens refusent déjà les sacs plastique.»

### «Pour l'interdiction»

*La Liberté* s'est aussi rendue à un endroit où les sacs plastique sont encore gratuits: le marché, dans le quartier du Bourg. A première vue, sacs filets, cabas et sacs en tissu semblent majoritaires. Devant un étal de fruits et légumes, un monsieur prend des pommes dans un petit sac plastique transparent. «J'ai honte! lance-t-il quand on s'approche. Je suis pour l'interdiction des sacs plastique mais aujourd'hui, je n'ai pas pris assez de sacs réutilisables», avance-t-il en montrant ses courses. Cet homme ajoute qu'il essaie au maximum d'amener ses propres récipients. «Mes enfants font pression, développe-t-il. Ma fille est végane et participe aux marches pour le

climat.»

Un moment plus tard, une autre dame s'arrête devant le même étal. Elle place sans autre contenant intermédiaire des poireaux et des kiwis dans son chariot orange. «J'ai oublié mes Tupperware alors j'ai été obligée de mettre mes racines rouges dans un sac plastique pour éviter qu'il n'y ait des taches», expose-t-elle. Et d'expliquer qu'elle fait partie de la génération «il est interdit d'interdire», d'après ses dires, et qu'elle est plutôt pour la responsabilité individuelle. «Mais ça ne marche pas, regrette celle qui est sensible à la cause climatique. Interdire serait peut-être une bonne chose.»

### Papier comme alternative

Thierry Miauton, de l'entreprise de fruits et légumes du même nom à Oleyres, indique qu'il propose des sacs en plastique pour des raisons pratiques, si certains produits font des taches ou sont mouillés. «J'en écoule de moins en moins, observe-t-il. La majorité des gens viennent avec leurs propres sacs.» Thierry Miauton ajoute qu'il propose déjà des sacs en papier pour les fruits.

«Le coût du sac en papier est plus élevé», glisse Christophe Poyé, de la ferme Helfer, à Courlevon. Il indique de son côté que seulement 20% de ses clients arrivent avec leurs propres contenants. «Nous incitons nos clients à prendre leurs propres sacs», détaille-t-il. Plus loin, à un stand de produits du terroir, les trois vendeurs sont bien occupés. «Nous avons des sacs compostables et en papier», lance Stéphane Marro, du Chalet fribourgeois à Villarimboud, tout en découpant du jambon. Et d'ajouter qu'il n'en propose



La Liberté  
1700 Fribourg  
026/ 426 44 11  
www.laliberte.ch/

Medienart: Print  
Medientyp: Tages- und Wochenpresse  
Auflage: 36'848  
Erscheinungsweise: 6x wöchentlich



Seite: 9  
Fläche: 102'575 mm<sup>2</sup>

Auftrag: 3007101  
Themen-Nr.: 999.222

Referenz: 75915612  
Ausschnitt Seite: 4/4

même plus automatiquement. »

## «J'écoule de moins en moins de sacs en plastique»

Thierry Miauton

### AU NIVEAU FÉDÉRAL, UNE AUTORÉGULATION PLUTÔT QU'UNE INTERDICTION

L'interdiction des sacs plastique était l'un des chevaux de bataille de l'ancien conseiller national fribourgeois PDC Dominique de Buman. En 2012, les Chambres fédérales ont accepté sa motion «Halte à la pollution des sacs plastique». Le Conseil fédéral devait donc plancher sur un changement d'ordonnance pour interdire l'usage des sacs plastique à usage unique. Or, l'administration a proposé une alternative: un accord de branche. La Communauté d'intérêt du commerce de détail suisse et la Swiss Retail Federation, l'association des commerces de détail de taille moyenne en Suisse, ont mis en place en 2016 un accord de branche qui prévoit que «le commerce de détail renonce de plein gré à distribuer gratuitement des sacs en plastique à usage unique aux caisses où sont ven-

us essentiellement des produits alimentaires», lit-on sur le site internet de Swiss Retail Federation. L'accord excluait les endroits où les sacs plastique «sont utiles ou nécessaires au niveau de la vente en vrac comme solution d'emballage ou pour des raisons d'hygiène» et les magasins de dépannage, comme les shops. L'accord de branche a été mis en œuvre, les Chambres ayant classé la motion du démocrate-chrétien, toujours en 2016. Ce classement a cependant fait débat: les Verts, comme Dominique de Buman, étaient prêts à un compromis, pour autant qu'il y ait un suivi des résultats. Des résultats justement: Coop a annoncé cet automne une baisse de plus de 85% de la consommation de sacs plastique dans ses magasins, Migros une baisse de 83%. KG